

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 11 juin 2024, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-739 décrétant un emprunt et une dépense de 7 245 000 \$ afin d'engager des honoraires professionnels pour la réalisation d'études préliminaires pour la Station de traitement de l'eau du Lac-à-la-Pêche.

L'objet de ce règlement est d'autoriser la Ville à engager des honoraires professionnels pour permettre la réalisation d'études préliminaires portant sur la recherche d'une solution permanente pour la Station de traitement de l'eau du Lac-à-la-Pêche (STELAP).

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 12 juillet 2024 et celle de la ministre des Affaires municipales le 28 octobre 2024.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 6 novembre 2024

Me Marie-Pier Gélinas
Greffière adjointe